



## Cumul emploi stage : est-ce légal ?

Par **EveGui**, le **18/12/2014** à **01:33**

Bonjour,

J'aurais une question concernant le cumul d'un stage et d'un emploi.

Je suis en CDI dans une entreprise depuis octobre 2011, et lorsque j'ai voulu reprendre mes études (un Master en deux ans, en septembre 2013), je suis passée d'un temps plein à un temps partiel. Je modifiais mes horaires en fonction des heures de cours, selon les semestres.

Ma question :

Je viens juste d'être prise en stage de fin d'études et je commence en janvier, je serais à temps plein.

Or mon entreprise refuse de me faire travailler plus de 10h par semaine à côté de mon stage. Ils ont peur d'être dans l'illégalité si je dépasse 44h par semaine. Le problème est que je risque d'être vraiment très embêtée en ne travaillant que 40h par mois, et j'ai peur de devoir abandonner mon stage par manque d'argent.

Pensez-vous que le stage soit considéré comme un "vrai" travail dans ce cas ? A quels risques s'expose mon entreprise dans le cas où j'aurais un contrat disons, de 15h chez eux ?

Merci d'avance,  
Eve

Par **P.M.**, le **18/12/2014** à **09:27**

Bonjour,

L'employeur pourrait effectivement être en infraction concernant la durée maximale du travail car la durée du temps de travail figure vraisemblablement dans votre convention de stage avec les conséquences contraventionnelles et même en cas d'accident de travail...